

DIMANCHE 07 mai 2017

# Marché aux puces BOURGHEIM



L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE BOURGHEIM

RENSEIGNEMENTS au 06 80 52 68 23

Tarif particulier : 10 € les 5 mètres - 2 € par mètre supplémentaire

Tarif pour les professionnels :  
30 € les 5 mètres - 5 € par mètre supplémentaire

Pour assurer une parfaite organisation de ce **Marché aux Puces** veuillez retourner dûment rempli et signé le **TALON** ci-dessous, accompagné du **PAIEMENT**, avant le **04 mai 2017**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **L'A.S.L.BOURGHEIM**  
**RAULT RICHARD 4 Rue Edgar Heywang 67140 BOURGHEIM**

-----BON DE RESERVATION-----

Nombre de mètres désiré :.....Mètres      Ci-joint un chèque de.....€

NOM.....      PRENOM.....

ADRESSE.....

Code Postale .....      VILLE .....

Téléphone.....      Adresse E-mail.....

Si professionnel N° du registre du commerce + Photocopie.....

Délivré le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Propriétaire du véhicule immatriculé .....

Longueur du véhicule .....      Marque.....      Type .....

PARTICULIER       PROFESSIONNEL      Nature du Stand .....

## Renseignements obligatoires (non renseigné=non réservé)

Carte Nationale d'Identité :      ou       Passeport :      ou       Autre : .....

N°.....      Délivré le.....      Par.....

Date :

Signature :


# Règlement Marché aux Puces

**Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en considération**

1. Il ne sera fait aucun remboursement en cas non-occupation.
2. Mise en place des exposants de 6 heures à 8 heures.
3. Votre N° d'emplacement vous sera attribué le jour même.
4. Toute place non occupée à 8 heures sera réaffectée.
5. Les emplacements doivent être libérés à 18 heures **dans un parfait état de propreté** les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende.
6. Les animaux doivent être tenus en laisse.
7. La vente d'armes non mouchetées ou à percussion est strictement interdite ainsi que les insignes et médaille à caractère Nazi, raciste et antisémite sont interdites.
8. Les stands de boissons et restaurations sont exclus car réservés aux organisateurs.
9. L'association Sports et Loisirs de Bourgheim décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
10. Les transactions ne débuteront pas avant 7h du matin.

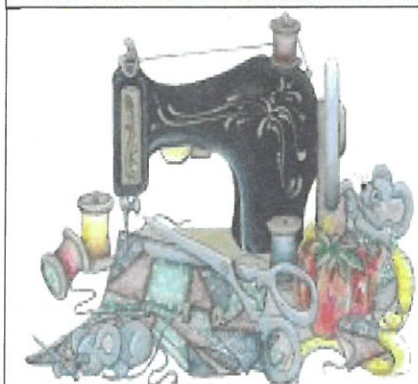
En cas de non respect de ce règlement, l'association sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

**Ce règlement a été déposé à la Mairie de Bourgheim**

	<p><b>Situé à 4 km de BARR et 5 km d'OBERNAI</b> <b>Autoroute A 35 – sortie 12 – Direction</b> <b>Valff/Bourgheim</b></p>	
---	---	---

**Possibilité de petit déjeuner et grillades à partir de 11 heures**

**Restauration sur place toute la journée**



**Association  
Sports et  
Loisirs de  
BOURGHEIM**

